

Communauté de Communes du Comté de Grimont

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 11 décembre 2007

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni le mardi 11 décembre 2007 à 20 h 30 à la Salle des Fêtes d' Oussières, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie LEHMANN.

Etaient présents : Yves-Marie LEHMANN (Président), Alain GUYOT, Jean-François GAILLARD, Emile ETIEVANT, Jean LETROUBLON, Dominique MENETRIER, et Gérard BOUDIER (Vice-Présidents), Maurice MIDOL, André LAMBERT, Jean-Paul BUCHET, Yves LANDRY, Roland BERTHELIER, Bernard BRENIAUX, Christian SOMMER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET , Jean-Pierre KOEGLER, Robert LACROIX, Louis GUYOT, Marie-Ange CAPRON, Olivier FISCHER, Annie JACQUOT, Jean-Michel BULABOIS, Danièle CARDON, Jocelyne BONNIVARD, Gilbert BULABOIS, Ghania MAYOT, Maryse LAMY, , Armande REYNAUD, Philippe NOIR, Andrée ROY, Marie Ange NICOULIN, Jacqueline NOURDIN, Roland CHAILLON, Dominique GRAND, Jean SONNEY, MIGNOT Jacques.

Assistaient à titre consultatif : Jean Marc GERDY, Nelly BUYS.

Etaient Excusés : Yves DECOTE, Pierre Yves COLNOT, Colette PIERRE, Cyril BINET, Monique BALLERY, Frédéric LAMBERT, Denis MEUNIER, Robert TOURNIER, Serge GREUSARD, Alain ROMANET, Augustin MONNERET, Dominique BONNET, Jean-Jacques DE VETTOR, Véronique LAMBERT, Michel VIEILLE, Jacques LHOMME, Pierre CATHENOZ, Ginette POULAIN, Pierre SAILLARD

Etaient absents : Jean-Claude CHARONDIERE, Pascal LAGALICE, Jacques BULABOIS, Gérard BULLE, Jean-Claude COLLIN, Michel BONTEMPS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis DUFOUR

★ ★ ★ ★ ★

Madame Annie JACQUOT, Maire d'Oussières, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

Hors séance : Présentation du CAUE par son directeur, Monsieur Cyrille MERLE et par Madame CLEMENT,Architecte (Pour tout renseignement sur les missions et les conditions d'intervention du Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement,s'adresser au CAUE à Lons)

1. Adoption du procès verbal de la séance du 2 octobre 2007.

Le procès verbal de la séance du 2 octobre 2007 est adopté à l'unanimité sous réserve de l'observation faite par Monsieur Jean-Louis DUFOUR qui demande que soit remplacé au point n°18 – Questions et Informations Diverses / Taxe Locale d'Equipement : « Demande de ...reversement partiel à la Communauté de Communes du Comté de Grimont au titre des activités commerciales » par « demande l'instauration de la TLE sur les zones d'activités commerciale ou industrielle où la Communauté de Communes exerce sa compétence ».

2. Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.

Convention Syndicat Mixte du Pays du Revermont Poligny – Arbois - Salins les Bains :

Convention d'occupation précaire portant sur le bureau n°1 signée le 24 octobre 2007 pour une durée de 23 mois - période du 11 juillet 2007 au 10 juin 2009. Toutefois, le Président informe l'Assemblée que cette durée est susceptible de modifications, en fonction de la poursuite de l'activité du Syndicat Mixte du Pays du Revermont, d'une part, et de l'éventuel transfert des bureaux de la Communauté de Communes.

Convention Transports Inter Etoiles :

Convention d'occupation précaire portant sur le bureau n°5 signée le 19 septembre 2007 pour une durée de 24 mois - période du 19 septembre 2007 au 18 septembre 2009.

OCMACS :

Le 5 novembre 2007, un jury composé d'élus et de représentants de l'Union Commerciale a reçu les cabinets Transprest et Jura Habitat, candidats pour le suivi animation de la 1^{ère} tranche de l'OCMACS. Considérant son professionnalisme, son expérience et ses références, le choix s'est porté à l'unanimité sur le cabinet Jura Habitat.

Etudes Géotechniques :

Le Cabinet GEOTEC a été retenu pour réaliser les études géotechniques et sondages préconisés dans le cadre du projet de bassin de rétention en ZI de Poligny, pour un coût s'élevant à 3 150 € HT.

Droit de Préemption :

Renonciation au droit de préemption sur une parcelle de 660 m² à prendre dans la parcelle cadastrée AD 404 au lieu dit « Les Courpots », et propriété de Monsieur FONTRAY Jean.

3. Budgets 2007 : Décision modificative n°2 (le détail des modifications opérées figure sur le document comptable tenant lieu de note de synthèse).

Avant de procéder à la présentation de la décision financière, Monsieur Alain GUYOT, 1^{er} Vice-Président délégué aux finances, précise qu'il s'agit de la décision modificative n°2 et non pas de budgets supplémentaires, l'ensemble des résultats de l'exercice 2006 avait été repris au BP.

➤ Budget Général :

En réponse à Monsieur Jean-Louis DUFOUR qui s'interroge sur le versement de la dotation pour le Moulin de Brainans par l'Etat et par la Région, Monsieur Alain GUYOT répond qu'elle a été votée, mais qu'elle n'a pas encore été versée.

➤ Budget Zone d'Activités Economiques :

En réponse à Monsieur Roland CHAILLON qui s'interroge sur la signification de la 2^{ème} ligne du tableau de recettes de fonctionnement, Monsieur Alain GUYOT précise que la somme de 12 000 € de pertes d'exploitation est prise sur le budget général pour être attribuée au budget annexe.

➤ Budget Locaux Industriels : Aucune observation

➤ Budget Camping : Aucune observation

➤ Budget Ordures Ménagères : Aucune observation

Le Conseil Communautaire n'émet aucune objection au vote global des budgets tel qu'il a été proposé par Monsieur le Président, et adopte par vote unique à l'unanimité l'ensemble des budgets.

4. Remboursement par anticipation d'un emprunt.

Monsieur Alain GUYOT présente le projet de remboursement par anticipation de l'emprunt contracté pour la construction du bâtiment accueillant l'Atelier de Découpe, en précisant qu'il convient de lire dans la note de synthèse afférente « jusqu'au 31 mars 2017 » et non « 31 mars 2007 ».

L'Assemblée accepte à l'unanimité de donner son accord au remboursement par anticipation du prêt n°0876524770000102 et de dire que les crédits suffisants ont été ouverts au BP 2007.

Autorisation à signer toutes pièces afférentes est donnée au Président.

5 Demande de révision de l'attribution de compensation par plus du tiers des conseils municipaux.

Monsieur Alain GUYOT informe l'Assemblée que 12 communes ont demandé la révision de l'attribution de compensation. Lors de la séance du 2 octobre, le Conseil Communautaire a

décidé de saisir la Commission des Affaires Générales de cette demande qui a proposé, en séance du 30 octobre, de retenir la demande formulée par les communes à compter du 1^{er} janvier 2008.

En réponse à Monsieur Jean-Louis DUFOUR qui souligne que cette décision risque de faire supporter à la Communauté de Communes une dépense supplémentaire, le Président précise que cette question a soulevé de nombreux débats.

Monsieur Roland CHAILLON qui estime que la demande de modification de l'attribution de compensation est justifiée et demande également à ce que soit mis au débat la part d'AC concernant l'école de musique.

Monsieur Yves-Marie LEHMANN répond que lorsque le nombre de communes requis formulera une demande à propos de l'école de musique, cette requête sera également étudiée en Conseil.

Le conseil communautaire décide par 35 voix pour et 3 abstentions de :

- donner son accord à la révision de l'attribution de compensation au titre des transferts 2005, compétence Ordures Ménagères, à compter du 1^{er} janvier 2008, par suppression pure et simple du différentiel dépenses/recettes d'ordures ménagères
- modifier la délibération n° 92 du 24 novembre 2006 par la suppression de l'élément Ordures Ménagères dans le montant de l'attribution de compensation
- dire que la délibération sera notifiée aux Maires des communes concernées par une réduction de leur attribution de compensation en vue de validation en application de l'article 1609 nonies C du CGI et du CGCT.

6 Sentier de grande randonnée GR 59 / aire arrivée « la Croix du Dan » sur la commune de Barretaine.

En l'absence de Monsieur Dominique BONNET, Vice-Président délégué au Tourisme, Monsieur Jean-François GAILLARD (Vice-Président) présente le projet d'aménagement et de sécurisation de l'aire d'arrivée du GR 59 sur le site de la Croix du Dan à Barretaine.

Concernant le financement dans le cadre du programme Leader +, le Président informe l'assemblée que, dans la mesure où le programme Leader + prend fin, le projet devra être achevé et payé en 2008 pour pouvoir être subventionné. En outre, aucune certitude ne peut être donnée sur le montant de la subvention.

Monsieur André LAMBERT, Maire de Barretaine, rappelle que le projet ne doit pas apporter de modification à l'environnement, le site devant rester dans sa configuration actuelle et à l'état sauvage. Il souligne que le but du projet est essentiellement de résoudre un problème de sécurité.

En réponse à Monsieur Roland CHAILLON qui déclare que le projet n'a pas toujours été aussi précis et interroge sur le projet de tyrolienne, le Président rappelle que le projet de tyrolienne n'était pas lié à cette opération et que l'initiateur a fait connaître sa décision d'abandonner son projet.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de donner son accord au projet, d'arrêter le plan de financement, de constituer un comité de pilotage pour la définition du projet autour des Maires des communes concernées et de l'office du tourisme du Pays Polinois, d'autoriser le concours du CPIE en assistance à maîtrise d'ouvrage, de solliciter une subvention du Conseil Général au titre du CTC au taux de 50% d'un montant plafond de 10 000 € HT et une subvention européenne au titre de Leader + sur une assiette subventionnable de 20 000 € HT toutes prestations confondues.

7 Aménagement d'un parcours sportif sur la commune de Chamole.

Monsieur Jean-François GAILLARD procède à la présentation rapide de l'opération de conception et d'aménagement d'un parcours sportif sur la commune de Chamole, et fait part de sa préférence pour la solution préconisée par l'ONF.

Constatant que la proposition faite par l'ONF ne fait pas mention de la signalétique, Monsieur Yves-Marie LEHMANN pense qu'il n'y a pas de certitude que la dépense afférente soit intégrée à l'offre de prix. Néanmoins, le Président est d'avis que l'enveloppe prévue ne serait pas suffisante si le choix de l'Assemblée se portait sur l'autre solution.

Monsieur Gilbert BULABOIS met en avant les garanties de sécurité offertes par l'ONF.

Le Conseil Communautaire donne à l'unanimité son accord au projet pour un coût maximum de 12 000€, au plan de financement, et solliciter une subvention du Conseil Général au taux de 50% sur 10 000€ HT tel que figurant au CTC.

8 Attribution de subvention annuelle 2007 à l'Office du Tourisme.

Après exposé de la demande formulée par l'Office du Tourisme par Monsieur Jean-François GAILLARD, Monsieur Gilbert BULABOIS fait remarquer qu'il serait préférable que l'association sollicite la subvention plus tôt, ce à quoi le Président répond que le retard est dû à une reprise en main de l'Office du Tourisme.

L'assemblée décide à l'unanimité de fixer le montant de la subvention de fonctionnement à l'Office du Tourisme à 15 000 € pour l'année 2007 tel que prévu au budget 2007.

9 Validation de la candidature LEADER par le Pays du Revermont Poligny - Arbois - Salins.

Monsieur Yves-Marie LEHMANN procède à une présentation du projet porté par le Syndicat Mixte du Pays du Revermont en expliquant que le dossier de candidature approuvé par le Syndicat Mixte doit l'être également par chaque composante du Syndicat. Il souligne également le fait que ce programme, dont le dossier de candidature doit être déposé au plus tard le 4 janvier 2008, a une dimension agricole beaucoup plus forte que le précédent.

Le Président rappelle que des discussions avaient été engagées avec le Syndicat Mixte du Pays Lédonien pour envisager la possibilité d'une candidature unique, mais pour diverses raisons, aucun accord n'a pu être trouvé.

Monsieur Yves-Marie LEHMANN répond à Monsieur Jean-Louis DUFOUR qui s'interrogeait sur la possibilité d'insérer un projet de halte-garderies mobile dans le programme LEADER que cette idée pourra être étudiée au stade d'élaboration des projets concrets.

L'Assemblée décide à l'unanimité d'approuver la candidature du Pays du Revermont Poligny - Arbois - Salins au programme Leader 2007-2013 et de s'engager sur le principe de sa participation, notamment financière, aux opérations concernant le territoire de la Communauté de Communes.

10 REOM sur 6 communes du SICTOM de Lons : Tarifs et facturation.

Suite à la présentation du dossier par Monsieur Alain GUYOT, Monsieur Jean-Louis DUFOUR exprime son étonnement du fait que les prestations de facturation restent à la charge de la Communauté de Communes.

Monsieur Yves-Marie LEHMANN indique qu'il souhaiterait que la Communauté de Communes gère directement le recouvrement de la redevance, mais le SICTOM de Lons a opposé son refus.

Le Conseil Communautaire décide à la majorité par 37 voix pour et une abstention de fixer les tarifs 2008 conformément à ceux fixés par le SICTOM de Lons dans sa séance du 7 novembre 2007.

11 Transfert en pleine propriété des biens immobiliers sur la commune de Poligny inclus en Zone d'Activité Economique de la Communauté de Communes du Comté de Grimont.

En complément de la présentation effectuée par Monsieur Gérard BOUDIER (Vice-Président), Monsieur Yves-Marie LEHMANN précise que ces opérations seront imputées sur le budget 2008.

A Monsieur Jean-Louis DUFOUR qui estime que la Communauté de Communes achète cher à la Commune de Poligny un terrain essentiellement agricole pour devoir ensuite supporter les frais de travaux de voirie, le Président répond que la commune de Poligny ne réalise aucun bénéfice dans cette affaire, la dépense pour la CCCG correspondant à celle effectuée en son temps par la commune de Poligny.

Monsieur Gilbert BULABOIS exprime sa lassitude face aux querelles qui entourent la question de solidarité entre la Commune de Poligny et les villages membres de la Communauté de Communes.

En réponse à Monsieur Jean-Louis DUFOUR, le Président précise que la ville de Poligny paiera l'éventuelle indemnité de perte d'exploitation aux agriculteurs.

L'Assemblée décide à la majorité par 37 voix pour et une voix contre de dire que la transaction entre la Communauté de Communes et la commune de Poligny portant sur les parcelles concernées aura lieu au prix global de 76 000 € et que la transaction fera l'objet d'un acte de transmission, avec frais supportés à moitié par les deux collectivités concernées, acte à publier aux Hypothèques en vue de formalité de publication foncière.

12 Dossier d'autorisation de lotir Espace Commercial Grimont Sud.

Monsieur Jean-François GAILLARD informe l'Assemblée que la Direction Départementale de l'Équipement a demandé à ce que l'intention de transférer les voiries à créer soit inscrite dans la délibération qui sera prise ce jour.

Monsieur Yves-Marie LEHMANN ajoute que, selon la position de la DDE, la voirie communautaire n'existe pas, aussi faut-il prévoir une formule annonçant la mise en conformité future de la voirie à la réglementation sur les voiries publiques.

En réponse à Monsieur Roland CHAILLON qui sollicite la mise en place d'un accès direct sécurisé pour les piétons à l'Espace Commercial, le Président rappelle que l'Etat ne délivrera jamais d'autorisation de traverser la RN 83.

Un septième point est ajouté aux propositions faites au Conseil Communautaire ce jour, à savoir, s'engager à mettre les voiries à créer en conformité avec la réglementation sur les voiries publiques.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le dossier de demande d'autorisation de lotir établi par le Bureau Infrastructure et Réseaux de la DDE de Lons le Saunier, de prendre acte que la surface hors d'œuvre nette totale constructible est de 19 632 m² et que celle-ci sera répartie entre les différents acquéreurs, de solliciter l'autorisation de différer les travaux de plantations et de bordures et trottoirs, de prendre l'engagement de terminer lesdits travaux dans un délai de trois ans à compter de la date d'autorisation de lotir, de demander que ladite autorisation de lotir soit approuvée dans les meilleurs délais et de s'engager à mettre les voiries à créer en conformité avec la réglementation relative aux voiries publiques

Autorisation est donnée au Président pour signer toutes les pièces figurant dans le dossier

13 Lancement de l'OCMACS.

Monsieur Yves-Marie LEHMANN informe l'Assemblée de la tenue de la première réunion du Comité de Pilotage le lundi 17 décembre 2007.

A la demande de Monsieur Roland CHAILLON qui souligne l'extrême faiblesse du financement de 5% pour l'aménagement du parking Weber, le Président précise que cette subvention est allouée par l'Etat.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de prendre acte de la décision ministérielle n°07-0497 du 29 octobre 2007 notifiée le 12 novembre 2007, d'approuver le lancement de la 1^{ère} tranche de l'OCMACS, d'autoriser le Président à signer la convention avec les partenaires de l'opération et notamment l'Etat, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et l'Union Commerciales et d'autoriser le Président à réaliser les démarches nécessaires au lancement de l'opération et à signer toutes les pièces afférentes.

14. Questions et informations diverses

➤ Monsieur Jean-Louis DUFOUR fait savoir qu'il aurait souhaité que l'étude de la mise en place de la Taxe Locale d'Équipement soit à l'ordre du jour.

Monsieur le Président répond que la Commission des Finances sera saisie du dossier après retour des questionnaires adressés à tous les Maires concernant l'instauration ou non par les Communes membres de la TLE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 10.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Jean-Louis DUFOUR

Yves-Marie LEHMANN